

Charte de fonctionnement de Sciences Animales Paris Saclay (SAPS)

15/12/2022

SAPS est un collectif de recherche d'envergure internationale dédié à la biologie et la santé animale, en lien étroit avec l'élevage. Les objectifs sont :

- Développer des nouvelles connaissances scientifiques en biologie et en santé animale.
- Promouvoir les interactions entre les recherches sur les animaux d'élevage, leur environnement, les animaux modèles, les parasites et micro-organismes et la recherche en santé animale et humaine.
- Renforcer les liens entre recherche en santé animale et santé humaine (One Health, zoonoses, effets de l'environnement).
- Développer les approches prédictives et "data science" dans le domaine de la biologie et de la santé animale.
- Promouvoir des systèmes d'élevage performants et respectueux de l'environnement.
- Former aux disciplines scientifiques relatives à l'animal et transmettre les connaissances aux étudiants et au public.
- Contribuer au dialogue science-société et répondre aux attentes diversifiées des citoyens.

Les 10 principes de fonctionnement de SAPS (Sciences Animales Paris Saclay)

- 1- **Les membres de SAPS sont des personnes morales** : instituts de recherche, sociétés savantes, unités de recherche, Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS), écoles supérieures et autres entités scientifiques.
- 2- SAPS et ses membres ont pour **objectif de toujours renforcer la communication, la visibilité des unités et de fédérer les activités scientifiques de ses membres autour de projets scientifiques communs.**
- 3- **Les valeurs éthiques sont au centre des préoccupations de SAPS** avec notamment le respect de l'animal, la minimisation des impacts écologiques, ...
- 4- **SAPS annonce, diffuse des informations scientifiques**, des offres d'emplois, des sujets de thèse et des stages, organise des événements scientifiques ainsi que l'accès à des ressources. Le cas échéant, SAPS peut proposer des appels à projets collaboratifs entre les membres de SAPS.
- 5- **Réciproquement, les membres s'engagent** : i) à contribuer aux activités de SAPS notamment en fournissant des éléments de communications scientifiques (publications, séminaires, formations, applications...), des formations par la recherche ; ii) à participer aux événements organisés par SAPS ; iii) à échanger les liens web et de comptes de réseaux sociaux ; iv) à relayer les informations de SAPS à leurs membres et partenaires ; v) à adhérer au plan de communication général de SAPS.



- 6- **Les moyens d’actions de SAPS** sont ceux mis à la disposition de ses membres : personnels, sites web, réseaux, séminaires, colloques, supports affichés, supports médiatiques, ...
- 7- **La formation par la science** est une des activités prioritaires de SAPS notamment par des séminaires, des cours, des offres de postes ou stages (post doctorats, thèses et stages) et de formation continue.
- 8- **Le financement de SAPS** est constitué des apports volontaires de ses membres et l’obtention de projets pour renforcer ses activités.
- 9- **La gouvernance collégiale** est assurée par plusieurs membres scientifiques d’unités et d’expertises complémentaires, nommés par le Comité Directeur (CODIR) composé des Directeurs d’Unité et de leurs adjoints.
- 10- **Le fonctionnement doit rester souple et évolutif.** Il est assuré par les interactions entre la gouvernance et les commissions suivantes : CODIR, cellule d’animation scientifique, cellule de communication, différents groupes de travail composés des personnels volontaires des unités. En fonction du besoin, de nouveaux groupes de travail pourront être créés par décision du CODIR.

La signature de cette charte de fonctionnement par tous les membres n’est pas contraignante mais représente une adhésion aux valeurs et aux règles de fonctionnement de SAPS.

Unité / Institution membre :
Affiliation complète :

Web :

Comptes sur réseaux sociaux :

Personne signataire :

Date et signature :

